

Actions et bons de participation

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques des actions et des bons de participation. Il présente les avantages et les risques potentiels liés à ces catégories de produits. Ces bases peuvent vous aider à prendre vos décisions de placement. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

Généralités

Les **actions** sont des participations dans une entreprise ou une communauté. En tant qu'actionnaire, l'investisseur participe au résultat de l'entreprise ou de la communauté. Il peut prétendre à d'éventuels dividendes. Selon la structure de l'entreprise ou de la communauté, il a des droits de vote et d'élection à l'assemblée générale.

Les actions et les bons de participation sont généralement cotés en Bourse. Il se peut que, pour les parts non cotées en Bourse, il n'y ait pas de marché liquide. Dans ce cas, ces parts ne peuvent être négociées quotidiennement aux cours actuels.

Types d'actions et de bons de participation

Actions nominatives: l'actionnaire est inscrit au registre des actions de la société anonyme avec ses nom et adresse. Seul un actionnaire enregistré peut faire valoir ses droits de vote et d'élection et percevoir d'éventuels dividendes.

Actions au porteur: le détenteur des actions peut faire valoir ses droits de vote et d'élection et percevoir d'éventuels dividendes. Il n'est pas inscrit au registre des actions.

Actions privilégiées: ces actions sont traitées en priorité par rapport aux actions normales. Le détenteur peut par ex. percevoir un dividende plus élevé ou se voir verser un capital plus important en cas d'augmentation de capital. Toutes les actions privilégiées ne sont pas associées à un droit de vote.

Les **bons de participation** peuvent être désignés comme des «actions sans droit de vote». Ils sont dotés des mêmes droits patrimoniaux que les actions, mais ne confèrent pas de droit de vote.

Avantages

Potentiel lié aux gains sur cours: l'évolution de l'action dépend du résultat de l'entreprise, des grandeurs macroéconomiques et de l'évolution générale des marchés des actions. Un climat favorable permet d'engranger des gains sur cours.

Participation au bénéfice via les dividendes: en fonction de l'exercice, une société anonyme peut verser des dividendes. Le Conseil d'administration en propose le montant et l'assemblée générale (assemblée des actionnaires) prend la décision finale.

Flexibilité via la cotation en Bourse: les actions peuvent être achetées et vendues quotidiennement aux cours actuels dans le cadre du négoce boursier réglementé. Les marchés des actions sont en général très liquides.

Droit d'intervention: l'achat d'une action confère à l'actionnaire un droit d'intervention, qui prend la forme de droits de vote et d'élection à l'assemblée générale.

Risques

Risque de perte: l'investisseur étant pleinement associé aux évolutions des cours, les actions sont en principe liées à des risques plus élevés que les autres formes de placement. De fortes fluctuations de valeur sont susceptibles de générer une perte partielle. Dans le pire des cas (insolvabilité de l'entreprise), le placement peut entraîner une perte totale.

Risque de marché: la valeur de l'action ou du bon de participation peut baisser. Le prix est fixé en fonction de l'offre et de la demande. L'une et l'autre peuvent être sensiblement influencées par les changements qui interviennent dans le comportement d'investissement ou la propension à prendre des risques. L'écart entre le prix d'une action et sa valeur intrinsèque peut donc être très important. L'évolution des cours dépend en outre de facteurs tels que le résultat de l'entreprise, le contexte économique général et l'environnement boursier du moment.

Un horizon de placement plutôt à long terme: les actions pouvant être exposées à de fortes variations de cours, elles se prêtent plutôt à un placement à long terme. En effet, ces fluctuations peuvent être plus facilement compensées sur le long terme.

Risque de liquidité: il arrive, surtout dans le cas des placements non cotés en Bourse et de ceux qui sont soumis à des restrictions de négoce, que l'action ou le bon de participation ne puisse être acheté ou vendu aux prix du marché.

Risque de solvabilité: en cas d'insolvabilité de l'entreprise, les droits de l'investisseur ne sont traités qu'après tous ceux du créancier. Dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre tout le capital placé.

Risque de change: si l'action est libellée dans une autre monnaie que celle de l'investisseur, la valeur du placement pour ce dernier risque de baisser en raison des fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte totale à la suite de variations des taux de change, qui peuvent s'avérer très importantes. Le taux de change dépend de l'évolution des autres économies nationales, des relations desdites économies entre elles et des différences de taux.

Avantages et risques liés aux placements en actions spécifiques

Actions immobilières: les actions immobilières sont des parts de sociétés immobilières. L'investisseur achète une action d'une entreprise qui investit ou opère dans l'immobilier. Les actions immobilières représentent, avec les fonds immobiliers, la forme la plus liquide de placements immobiliers. L'évolution de la valeur des actions immobilières dépend du marché des actions et des marchés immobiliers concernés.

Un investissement dans l'immobilier présente les avantages et les risques suivants:

- **Investissement liquide:** les actions immobilières représentent, avec les fonds immobiliers, la forme la plus liquide de placements immobiliers.
- **Protection contre l'inflation:** pour les investisseurs ayant une propension au risque relativement élevée, les actions immobilières peuvent parfaitement s'intégrer au portefeuille, car elles protègent, dans une certaine mesure, contre l'inflation et offrent des rendements stables sous la forme de recettes locatives.
- **Risque de variation des taux:** les placements immobiliers ont une évolution inversement proportionnelle aux variations des taux. Une baisse des taux entraîne une amélioration des conditions hypothécaires: l'investisseur peut alors réaliser des profits plus

intéressants. En revanche, une hausse des taux a un effet négatif sur les revenus.

- **Risque cyclique:** les marchés immobiliers dépendent des cycles conjoncturels et peuvent être soumis à de fortes variations.
- **Risque de marché régional:** les recettes locatives dépendent du marché local. S'il existe une suroffre sur le marché immobilier, celle-ci peut avoir des répercussions négatives sur les recettes locatives.
- **Modification des conditions-cadres légales:** les changements intervenant dans les domaines des droits fiscal, du bail, de l'environnement et du bâtiment ainsi que dans celui de l'aménagement du territoire peuvent avoir des répercussions considérables sur les prix, les coûts et les revenus de l'immobilier.
- **Risque de liquidité:** les transactions immobilières peuvent être liées à des coûts élevés et des délais d'attente relativement longs.

Actions de matières premières: les actions de matières premières sont des placements indirects dans les matières premières. L'investisseur achète des actions d'une entreprise opérant principalement dans la production ou la vente de matières premières. Les matières premières sont des ressources naturelles telles que l'énergie (gaz naturel, charbon, pétrole), le métal (métaux précieux et industriels) et les produits agricoles (céréales, fruits et légumes). L'évolution des cours des actions de matières premières est soumise à d'autres facteurs d'influence que les autres actions. Le prix des matières premières sous-jacentes est influencé notamment par l'offre et la demande, les réglementations étatiques et l'intervention de l'Etat ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'investissement dans les matières premières présente les avantages et risques spécifiques suivants:

- **Diversification:** l'évolution de leurs cours dépendant moins du marché global des actions, un investissement dans des actions de matières premières peut être un bon moyen de diversifier son portefeuille.
- **Risque de perte:** le risque que les cours des matières premières subissent de fortes fluctuations est plus important que pour les placements habituels. L'investisseur peut alors perdre une partie voire la totalité de son capital.
- **Absence de standardisation:** les matières premières ne sont que partiellement standardisées (Bourse CME), c'est pourquoi certains marchés manquent de transparence. Les informations disponibles concernant la qualité d'une matière première peuvent être lacunaires.

- **Risque de liquidité:** les contrats de matières premières peuvent devenir illiquides, ce qui peut entraîner de fortes variations de prix.
- **Risque public:** l'investissement dans les matières premières présente le risque que des projets d'extraction soient nationalisés ou qu'ils soient assortis de nouvelles créances et/ou soumis à de nouvelles conditions (licences, impôts, etc.) dans le cadre de la collaboration avec les Etats concernés, ce qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital.

Placements sur les marchés émergents: dans le cas de placements en actions, l'entreprise peut siéger ou opérer dans un pays émergent. Un pays émergent est un Etat en transition économique, sociale et politique: de pays en développement, il est en train de devenir industrialisé.

Les investissements dans les pays émergents sont liés aux avantages et risques suivants:

- **Diversification:** les investissements dans les pays émergents offrent un véritable potentiel de diversification, car les marchés des biens et les marchés financiers de ces pays connaissent une évolution différente de celle observée dans les pays industrialisés.
- **Potentiel de rendement supplémentaire:** les marchés à croissance rapide peuvent offrir un potentiel de rendement supplémentaire.
- **Risque de perte:** les investissements dans les pays émergents sont plus volatils que ceux réalisés sur les marchés développés. Ils sont exposés à des fluctuations de valeur plus importantes. Le risque d'enregistrer une perte partielle est donc accru avec ce type de placements. Dans le pire des cas, l'investisseur peut perdre tout le capital placé.

- **Incertitude économique:** l'économie d'un pays émergent dépend grandement de sa politique monétaire, des politiques publiques en matière de conjoncture et de finance ainsi que des taux d'intérêt et d'inflation. Une modification prévue ou effective de ces facteurs peut entraîner de fortes fluctuations de cours, même si les pronostics en matière d'évolution étaient bons lors de l'achat du placement.
- **Incertitude politique:** les pays émergents peuvent connaître à court terme des évolutions économiques et politiques déterminantes. Cette situation entraîne un climat d'incertitude qui peut lui-même provoquer de fortes variations de prix.
- **Incertitude juridique:** dans certains pays émergents, il est difficile voire impossible de faire appliquer la législation, le système de jurisprudence y étant peu développé. Il en résulte que la surveillance du marché est insuffisante voire nulle.
- **Risque de liquidité:** les placements dans les pays émergents présentent un risque de liquidité plus élevé que ceux réalisés sur les marchés développés. La liquidité de ces marchés réagit de façon plus marquée et plus rapide aux évolutions économiques, sociales et politiques. Dans le pire des cas, le placement devient illiquide et ne peut plus être vendu, ou du moins il ne peut l'être qu'à un prix peu avantageux.
- **Risque d'exécution:** les systèmes de clearing et de settlement dans les pays émergents sont souvent obsolètes ou insuffisamment développés, ce qui peut entraîner des problèmes et des retards d'exécution.

Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.